怨。此去豈止於無益。實慮生奸。伏望速詔劉沔所在勒回。實爲允愜。仍望兼賜崔巨元詔。

La défection du *tägin* Wou-mo-sseu (Ormuzd) avait exaspéré Wou-kiai. Le *qaghan* profita du retour de l'envoyé Yang Kouan pour adresser à l'empereur un placet où il demandait des bœufs, des moutons, des céréales, et réclamait en outre qu'on lui rendît Wou-mo-sseu après l'avoir chargé de chaînes; enfin il insistait pour que protection fût accordée aux religieux manichéens. Le retour de Yang Kouan et la soumission de Wou-mo-sseu nous font attribuer ce placet au second semestre de 842 (1). La réponse impériale fut rédigée par Li Tö-yu et nous est parvenue dans sa collection littéraire (2). L'empereur accorde 3,000 石 *che* de céréales, mais refuse moutons et bœufs, car les bœufs sont nécessaires à l'agriculture, et il est défendu de les abattre; et quant aux moutons, on n'en élève pas en Chine, mais sur la frontière du Nord, où l'empereur les laisse aux nomades; il ne veut pas dépouiller ces populations. Wou-mo-sseu s'est soumis; il ne peut être question de le livrer au ressentiment du *qaghan*. La lettre impériale continue ainsi [**Texte XXX**] : «Pour ce qui est de la religion manichéenne, avant la période *t'ien-pao* (742-755), elle était interdite dans le royaume du Milieu. Depuis plusieurs règnes, parce que les Ouigours avaient pour elle respect et foi, on lui a, alors seulement, permis de se développer librement (3). Dans nombre de

(1) Wou-mo-sseu avait fait sa soumission au commissaire chinois du T'ien-tö-kiun le 5e mois, et était arrivé à Si-ngan-fou le jour *ping-yin* du 6e mois (14 juillet 842); cf. *Kieou t'ang chou*, chap. 18 上, fol. 4 v°; c'est dans le 8e mois que le *qaghan* le réclama (*ibid.*, fol. 5 r°).

(2) *Houei tch'ang yi p'in tsi*, chap. 5, fol. 4 r°; le document se trouve aussi dans le *Kou wen yuan kien*, chap. 39, fol. 21 r°-23 r°. Le P. Gaubil a connu ce texte, sans doute par le *Kou wen yuan kien*, et en a donné un résumé dans son *Abrégé de l'Histoire des T'ang* (*Mém. concernant les Chinois*, t. XVI, p. 228, n. 8).

(3) Il y a là une double inexactitude. Ce n'est pas dans la période *t'ien-pao*, mais dans la période *k'ai-yuan* (713-741), et plus précisément en 732, que